

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES – SEINE-ET-MARNE ATTRACTIVITÉ

L'Agence Seine-et-Marne Attractivité est un établissement public industriel et commercial (EPIC) dont l'existence dépend de son autorité de tutelle, le Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui définit le cadre de son action et ses missions via ses statuts et fixe son déploiement opérationnel au moyen d'une convention d'objectifs et de moyens

L'Agence Seine-et-Marne Attractivité

L'Agence a pour mission de contribuer au développement territorial de la Seine-et-Marne et à son rayonnement touristique à l'échelle nationale et internationale. Aujourd'hui, cette mission s'appuie principalement sur la nouvelle marque de territoire « [Seine-et-Marne, Vivre en Grand !](https://www.seineetmarnevivreengrand.fr/) » (<https://www.seineetmarnevivreengrand.fr/>) initiée en 2020 dont l'Agence est l'opérateur principal.

En février 2022, le Conseil départemental a pris la décision de recentrer les missions de l'Agence sur le développement touristique, le marketing territorial (dont la gestion de la marque de territoire) et la commercialisation de la destination « Seine-et-Marne ». Cette décision a permis de recadrer l'action de l'Agence en cohérence avec les nouvelles orientations du Département en matière d'attractivité et de prospective économique autour de la structuration des filières stratégiques, pilotées par la mission « Seine-et-Marne 2040 » en lien par ailleurs avec l'Observatoire départemental.

Les principales missions de l'Agence sont les suivantes :

- créer du lien entre les territoires seine-et-marnais et les acteurs locaux, départementaux mais également régionaux, nationaux et internationaux ;
- intervenir comme acteur de la mutualisation d'actions et de promotion au profit des acteurs du territoire participant à son développement ;
- promouvoir l'excellence et les spécificités du territoire départemental ;
- engager des actions destinées à fédérer les talents et les énergies par la dynamisation du réseau des ambassadeurs et des partenaires, et mettre en place un portail territorial de l'attractivité ;

L'Agence Seine-et-Marne Attractivité doit également, en lien étroit avec les services départementaux, être une agence accélératrice de développement, créatrice de cohérence et de cohésion territoriale au service de l'attractivité et du rayonnement de la Seine-et-Marne.

Pour cela, elle doit :

- attirer de nouveaux publics en positionnant le Département auprès de différentes cibles (touristes, salariés, étudiants, investisseurs du secteur touristique) ;
- accompagner le développement du territoire par sa capacité à structurer un écosystème favorable, notamment en identifiant et en valorisant les « pépites » de notre territoire ;
- promouvoir et valoriser le territoire départemental et les territoires infradépartementaux, comme l'ensemble de ses acteurs afin d'assurer une visibilité forte, un ancrage solide des acteurs, et un rayonnement national et international ;
- promouvoir la Seine-et-Marne comme destination touristique et accompagner les territoires dans leur stratégie locale de développement touristique en lien par ailleurs avec le Comité Régional du Tourisme.

Ces missions s'exercent en collaboration étroite avec la mission « Seine-et-Marne 2040 ».

Brochure mi-mandat : attractivité et tourisme



Créé le: 29/08/2023

- Mis à jour le : 27/03/2024

[Culture / Patrimoine](#)[Cadre de vie](#)[Les grands rendez-vous](#)[Actus & agenda](#)